

Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini
Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny
« Lausanne amie des enfants à Beaulieu »

Rapport-préavis N° 2016/39

Lausanne, le 19 mai 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le 17 février 2015, Mme Anne-Françoise Decollogny déposait le postulat « Lausanne amie des enfants à Beaulieu », qui a été adopté par le Conseil communal et renvoyé à la Municipalité, pour étude et rapport, le 24 novembre 2015.

Dans son texte, la postulante demande que l'espace bitumé à l'angle des avenues Jomini et des Bergières soit affecté à une installation ludique destinée aux adolescent-e-s ; ces derniers étant la catégorie d'âge disposant du moins d'infrastructures dans le quartier.

2. Préambule

Dès le moins de juin 2015, la Direction des finances et du patrimoine vert a réuni les collectifs Beaulieu et Vinet-Beaulieu, l'Espace 44 et la Maison de quartier de la Pontaise, ainsi que les services des parcs et domaines et du logement et des gérances afin d'élaborer un projet global en faveur des enfants et des adolescents du quartier.

Dans le cadre des discussions, il est apparu que le postulat en question faisait écho à celui de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics au Nord du site du Centre de congrès et d'exposition de Beaulieu » et que d'autres espaces seraient plus adaptés à des activités ludiques en faveur des adolescents que celui initialement proposé.

Ainsi, la réflexion s'est poursuivie en focalisant sur les promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini en faveur de plusieurs installations ludiques destinées aux divers groupes d'âge. Une séance d'information publique a eu lieu le 27 janvier 2016 à la Maison de quartier de la Pontaise, en présence de Madame et Monsieur les conseillers municipaux Florence Germond et Grégoire Junod, réunissant une soixantaine de personnes. Cette réunion a remporté un vif succès auprès des participants qui ont à l'unanimité salué l'ensemble du projet.

Actions proposées

Le projet proposé vise à redonner vie et convivialité aux promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini notamment en :

- transformant l'édicule abandonné, situé sur le belvédère bénéficiant d'une vue directe sur le lac Léman et les Alpes, en petit café sur le modèle de la Folie Voltaire du parc Mon-Repos afin que passants et familles puissent se prélasser pendant que les jeunes enfants se dépensent sur la nouvelle place de jeux pour les tout petits située à proximité immédiate ;
- instaurant une liaison ludique reliant la place de jeux des tout petits avec celle destinée aux enfants âgés de cinq à dix ans, qui sera située en contrebas ;
- mettant en valeur les liaisons favorisant la mobilité douce et en faisant dans la mesure du possible disparaître les grillages et barbelés au profit d'une arborisation, d'une signalétique et d'un éclairage repensés ;
- créant un espace permettant la pratique de la pétanque afin de répondre aux attentes variées de différents groupes de population.

En ce qui concerne plus spécifiquement les adolescents, le rapport-préavis prévoit d'aménager un espace résolument urbain avec des équipements de sports urbains du type skate, fitness urbain, danse, etc., à la Promenade Jomini. L'aménagement de cet espace sera défini en coopération avec les jeunes, tout comme le sera l'ensemble des projets de réaménagement avec les riverains. En cas d'accueil favorable lors de la prochaine mise à l'enquête, les travaux devraient pouvoir être lancés cette année encore.

D'autre part, une valorisation de l'espace libre au carrefour Jomini/Bergières est également proposée. Ce grand espace qui devait accueillir le projet de tour Taoua mérite une affectation temporaire, le temps qu'un nouveau projet d'extension du site de Beaulieu voie le jour. Pour ce faire, le projet propose d'y installer une intervention artistique.

3. Conséquences financières

La parcelle étant gérée par le Service du logement et des gérances, la réalisation des travaux pour un montant devisé à CHF 90'000.- est financée par le budget ordinaire dudit service.

Le développement du projet, le suivi de la réalisation ainsi que la charge d'entretien des nouveaux espaces verts seront pris en charge par le budget ordinaire du Service des parcs et domaines.

4. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu »

La Municipalité estime avoir répondu favorablement au postulat de Mme Decollogny dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/72 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2016 – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts "Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et l'exposition de Beaulieu" », qui prévoit la création d'un espace s'adressant plus particulièrement aux adolescents.

Le carrefour des avenues Jomini et des Bergières n'est cependant pas le lieu le plus favorable à la pratique des sports urbains, en raison du trafic, du bruit et des risques d'accidents. Ainsi, il est apparu préférable, dans le cadre des diverses discussions de consultation, d'investir la Promenade Jomini qui offre un espace arborisé plus convivial et sécurisé.

Concernant le vaste espace libre du carrefour Jomini/Bergières, il est proposé d'y installer une œuvre artistique, installée au parc Mon-Repos en 2015 par l'association Visarte dans le cadre de la manifestation « Sculptures & Costures ».

Concrètement, de grandes flèches en bois viendront prendre place dans des surfaces végétalisées, préalablement découpées dans le bitume existant. Quelques éléments de mobilier de récupération seront également installés. Cet aménagement à caractère temporaire permettra de valoriser l'espace et l'entrée du site de Beaulieu.

5. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2016/39 de la Municipalité, du 19 mai 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin